



Corporation Municipale de la
Paroisse de Saint-Urbain

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, MARTIN GUÉRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN:

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant 31 décembre 2024

CONFORMÉMENT à l'article 176.1 du Code Municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 14 avril 2025 à compter de 19h00 heures au lieu habituel des délibérations;

Toute personne intéressée à recevoir des renseignements et explications est invitée, à poser ses questions directement lors de la séance.

DONNÉ À SAINT-URBAIN, CE 6^{ÈME}JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

MARTIN GUÉRIN
Directeur Général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Martin Guérin, directeur général, résident à La Malbaie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

au bureau municipal, et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Urbain au www.sainturbain.qc.ca

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6^{ème} jour du mois de mars deux-mille-vingt-cinq.

Martin Guérin,
Directeur Général